

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 3 juillet 2014

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 16 et 17 juin 2014

2014 V 70 Vœu relatif à l'entretien et la mise à disposition des équipements sportifs situés dans les anciens locaux de l'École polytechnique, au Ministère de la recherche et de l'enseignement supérieur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Considérant la convention pluriannuelle entre la Ville de Paris et le Ministère de la recherche et de l'enseignement supérieur, qui permet aux associations sportives et aux habitants du Ve arrondissement de bénéficier de l'usage du bassin école de la piscine et de la salle de sports ;

Considérant les travaux attendus dans ce centre sportif, notamment le carrelage de la piscine à remplacer et le système de ventilation à améliorer ;

Considérant l'attachement des habitants et des associations sportives du Ve à l'usage des équipements sportifs des anciens locaux de l'École polytechnique, et l'importance toute particulière de ceux-ci dans la vie de l'arrondissement ;

Considérant le vœu adopté à l'unanimité par le Conseil du Ve arrondissement relatif à l'entretien et à la mise à disposition des équipements sportifs situés dans les anciens locaux de l'École polytechnique, au Ministère de la recherche et de l'enseignement supérieur ;

Sur la proposition de Mme Florence BERTHOUT et des élus du groupe UMP,

Emet le vœu :

- que la Ville de Paris reconduise en 2014 avec le Ministère de la recherche et de l'enseignement supérieur la convention annuelle relative à l'entretien et la mise à disposition des équipements sportifs situés dans les anciens locaux de l'École polytechnique.

- que la Mairie du Ve arrondissement soit régulièrement informée de l'avancée des négociations concernant la reconduction de ladite convention.
- que les habitants et les associations sportives du Ve arrondissement puissent continuer à bénéficier de ces équipements sportifs dans les meilleures conditions possibles.